

DECISION DU MAIRE

N°2024/INF/496

OBJET : SIGNATURE DU DEVIS 00805361-1 RELATIF A L'ABONNEMENT DE 12 MOIS A TEAMVIEWER PREMIUM – SOCIETE TEAMVIEWER GERMANY GMBH

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de bénéficier d'un outil de prise en main à distance pour la gestion du parc informatique de la collectivité,

CONSIDERANT la proposition de devis n°000805361-1 émanant de la société TEAMVIEWER Germany GmbH, registre n° Ulm HRB 534075 domiciliée Bahnhofplatz 2 73033 GOPPINGEN, relatif à l'outil de prise en main à distance TeamViewer Premium,

DECIDE

Article 1 : Approuve le devis n°000805361-1 émanant de la société TEAMVIEWER Germany GmbH pour une durée de 12 mois à compter du 01/01/2025.

Article 2 : Signe ledit devis et toute pièce s'y rapportant, y compris d'éventuels avenants.

Article 3 : Dit que la dépense d'un montant de 514,02€ HT (cinq cent quatorze euros deux centimes hors taxes) est inscrite au budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Le Directeur général des services et Madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision du maire qui sera inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 5 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins
- Madame la directrice générale adjointe des services

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241218-DEC-2024-496-AR
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241218-DEC-2024-496-AR
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

- Madame la directrice du service financier,
- Monsieur le directeur du service informatique
- La société TEAMVIEWER Germany GmbH

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 17 décembre 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture

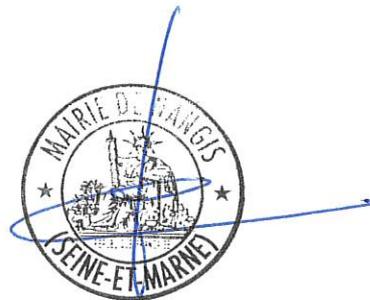
Le 18 DEC. 2024

Et de la transmission ou notification et publication

Le 18 DEC. 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241218-DEC-2024-496-AR
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241218-DEC-2024-496-AR
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024



Adresse d'expédition
Mairie de Nangis
Place de l'Église
77370 Nangis
France

TeamViewer Germany GmbH
Bahnhofsplatz 2
73033 Göppingen
Germany

Téléphone: +33 1 70 70 12 22
Page: 1 / 2
Compte client: 20074655
Contact: Sébastien Kirsch
E-mail: sebastien.kirsch@teamviewer.com

DEVIS - 000805361-1

DEVIS • DATE
28 Novembre, 2024

ABONNEMENT • PÉRIODE
12 mois

FACTURATION • PÉRIODE
annuel

**DEVIS • VALABLE
JUSQU'AU**
12 Décembre, 2024

Description	QTÉ	Prix unitaire	Remise totale	Montant
TeamViewer Premium • 15 utilisateurs sous licence qui peuvent lancer des connexions à partir d'un nombre illimité d'appareils • 1 utilisateur simultané (canal) • Jusqu'à 10 sessions simultanées dans des onglets distincts, par canal • 300 appareils gérés	1	790,80	- 276,78	514,02
		Sous-total (EUR)		514,02
		Taxe de vente 20% (EUR)		102,80
		TOTAL (EUR)		616,82

Accepter le devis

TEAMVIEWER GERMANY GMBH
Bahnhofsplatz 2
73033 Göppingen
Germany

www.teamviewer.com

CEO: Oliver Steil
CFO: Michael Wilkens
CCO: Peter Turner
CPTO: Mei Dent

Registration
Ulm HRB 534075
VAT number
DE 245 838 579

Bank account
Deutsche Bank Stuttgart
Bank code: 600 700 70
Account: 38 396 700
IBAN: DE11 6007 0070 0198 3967 00
BIC/SWIFT: DEUTDE33XXX

Des questions ?

Contactez-nous :
Appeler +33 1 70 70 12 22
salesteam@teamviewer.com

Information

Tous les prix sont indiqués hors taxes. Toute TVA / GST / taxes de vente dues sera ajoutée et mentionnée séparément le cas échéant.

Votre abonnement se renouvellera automatiquement tous les 12 mois , sauf si vous résilliez votre contrat au moins en envoyant un ticket d'assistance ou en nous informant par écrit 28 jours avant la fin de la période initiale ou de toute période de renouvellement.

Les conditions de notre contrat de licence d'utilisateur final (CLUF) et de notre accord de traitement des données (DPA) s'appliquent.

TEAMVIEWER GERMANY GMBH

Bahnhofplatz 2
73033 Goppingen
Germany

www.teamviewer.com

CEO: Oliver Steil
CFO: Michael Wilkens
CCO: Peter Turner
CPTO: Mei Dent

Registration
Ulm HRB 534075
VAT number
DE 245 838 579

Bank account

Deutsche Bank Stuttgart
Bank code: 600 700 70

Account: 138 396 700

IBAN: DE11 6007 0070 0136 3967 00
BIC: SWIFT DEUTDE33XXX

Account opened on 13/03/2019
077-21778327 - 2024-11-15 15:29:14 - 186 - 18
Date de transmission: 16/12/2024
Date de création: 13/03/2019